



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2025

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/11/2025

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme BRECHET Christiane, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, M. MICHEAU Philippe, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. DUCOTE Robert

Absents avec pouvoir : M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir Mme BRECHET Christiane, Mme PARENT Vanessa a donné pouvoir à Mme HACCOURT Isabelle, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à Mme VILMOT Christiane, M. CHARLES Loïc a donné pouvoir Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée

Absents : Mme BONNAUDET Martine, M. GAUTIER David, M. PAIN Cyril, M. LOT Rémi

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

2025-6-3 - Revalorisation des tarifs municipaux – budget annexe structure touristique

Comme chaque année le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs communaux 2026 applicable au budget annexe structure touristique.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs du camping municipal Les Remparts comme suit :

STRUCTURE TOURISTIQUE - CAMPING MUNICIPAL					A titre indicatif tarif 2025 TTC ayant fait l'objet d'une modification	
I - EMPLACEMENTS ET LOGEMENTS SAISONNERS						
Objet	Tarifs 2026 HT	Tarifs 2026 TTC				
Tarifs emplacement standard (90 m ²) par jour Pour 2 personnes avec un véhicule (électricité incluse)	Du 20/03/26 au 30/06/26 et du 01/09/26 au 01/11/26	15,91 €	17,50 €	17,00 €		
	Du 01/07/26 au 31/07/26	20,00 €	22,00 €			
	Du 01/08/26 au 31/08/26	20,91 €	23,00 €			
	Tarif forfaitaire de réservation des emplacements (non applicable pour les randonneurs et les cyclomoteurs ne disposant pas de véhicules)	9,09 €	10,00 €			
Tarifs emplacement (70m ²) par jour pour un camping-car et 2 personnes (électricité incluse)	Du 20/03/26 au 30/06/26 et du 01/09/26 au 01/11/26	15,00 €	16,50 €	16,00 €		
	Du 01/07/26 au 31/07/26	17,27 €	19,00 €			
	Du 01/08/26 au 31/08/26	18,18 €	20,00 €			
	Tarif forfaitaire de réservation des emplacements	9,09 €	10,00 €			
Frais annexes applicables aux emplacements (standard et camping-car)	Personne supplémentaire (à partir de 7 ans)	3,64 €	4,00 €			
	Enfant supplémentaire (de 2 à 6 ans)	2,73 €	3,00 €			
	Enfant de moins de 2 ans	Gratuit	Gratuit			
	Véhicule supplémentaire (auto, moto, bateau, remorque....)	2,73 €	3,00 €			
	Départ tardif (17h au plus tard le dernier jour du séjour)	2,73 €	3,00 €			
Tarifs promotionnels - Emplacements	Remise de 5% pour un séjour de 14 jours à 1 mois					
	Remise de 10 % pour un séjour de 1 à 2 mois					
	Remise de 15 % pour un séjour supérieur à 2 mois					
Tarifs applicables aux saisonniers* selon les disponibilités (forfait mensuel, électricité incluse)	Du 20/03/26 au 01/11/26 (emplacement standard)	363,64 €	400,00 €			
	Du 20/03/26 au 20/06/26 et du 01/09/26 au 01/11/26	Mobil Home 4 personnes	Court séjour (minimum 2 semaines)	909,09 €	1 000,00 €	
			Long séjour (minimum 6 semaines)	500,00 €	550,00 €	
		Mobil Home 6 personnes	Court séjour (minimum 2 semaines)	1 090,91 €	1 200,00 €	
			Long séjour (minimum 6 semaines)	590,91 €	650,00 €	

* Tarifs applicables sur présentation de justificatif au moment de la réservation (contrat de travail, caution correspondant à un mois de loyer à fournir au commencement du séjour). En cas de rupture du contrat avant le terme prévu le loyer du mois en cours sera calculé au prorata du temps d'occupation.

AR Prefecture

017-211700935-20251118-2025_6_3-DE

Reçu le 20/11/2025

2- MOBIL HOME ET LODGE				A titre indicatif tarif 2025 TTC ayant fait l'objet d'une modification
	Objet	Tarifs 2026 HT	Tarifs 2026 TTC	
Lodge toile - 5 personnes (Tarifs pour une semaine de location)	Du 20/03/26 au 19/06/26 et du 19/09/26 au 01/11/26	218,18 €	240,00 €	
	Du 20/06/26 au 03/07/26 et du 29/08/26 au 18/09/26	272,73 €	300,00 €	
	Du 04/07/26 au 24/07/26 et du 22/08/26 au 28/08/26	345,45 €	380,00 €	
	Du 25/07/26 au 21/08/26	454,55 €	500,00 €	
Mobil home Essential - 2 personnes (Tarifs pour une semaine de location)	Du 20/03/26 au 19/06/26 et du 19/09/26 au 01/11/26	290,91 €	320,00 €	300,00 €
	Du 20/06/26 au 03/07/26 et du 29/08/26 au 18/09/26	345,45 €	380,00 €	350,00 €
	Du 04/07/26 au 24/07/26 et du 22/08/26 au 28/08/26	454,55 €	500,00 €	
	Du 25/07/26 au 21/08/26	454,55 €	600,00 €	
Mobil home Premium - 4 personnes (Tarifs pour une semaine de location)	Du 20/03/26 au 19/06/26 et du 19/09/26 au 01/11/26	381,82 €	420,00 €	NOUVEAU MODELE
	Du 20/06/26 au 03/07/26 et du 29/08/26 au 18/09/26	436,36 €	480,00 €	
	Du 04/07/26 au 24/07/26 et du 22/08/26 au 28/08/26	618,18 €	680,00 €	
	Du 25/07/26 au 21/08/26	709,09 €	780,00 €	
Mobil home Premium - 6 personnes (Tarifs pour une semaine de location)	Du 20/03/26 au 19/06/26 et du 19/09/26 au 01/11/26	409,09 €	450,00 €	420,00 €
	Du 20/06/26 au 03/07/26 et du 29/08/26 au 18/09/26	463,64 €	510,00 €	480,00 €
	Du 04/07/26 au 24/07/26 et du 22/08/26 au 28/08/26	681,82 €	750,00 €	700,00 €
	Du 25/07/26 au 21/08/26	745,45 €	820,00 €	800,00 €
Mobil home Prestige - 4 personnes (Tarifs pour une semaine de location)	Du 20/03/26 au 19/06/26 et du 19/09/26 au 01/11/26	363,64 €	400,00 €	
	Du 20/06/26 au 03/07/26 et du 29/08/26 au 18/09/26	409,09 €	450,00 €	
	Du 04/07/26 au 24/07/26 et du 22/08/26 au 28/08/26	590,91 €	650,00 €	
	Du 25/07/26 au 21/08/26	681,82 €	750,00 €	
Courts séjours hors saison (2 nuits)	Du 20/03/26 au 26/06/26 et du 29/08/26 au 01/11/26	Lodge Toilé - 5 personnes Mobil home Essential - 2 personnes Mobil home Premium - 4 personnes Mobil home Premium - 6 personnes Mobil home Prestige - 4 personnes	81,82 € 100,00 € 127,27 € 136,36 € 118,18 €	90,00 € 110,00 € 140,00 € 150,00 € 130,00 €
				100,00 €
				NOUVEAU MODELE
				140,00 €
Tarif forfaitaire de réservation			15,45 €	17,00 €
Tarifs à la nuité	Tous ces tarifs peuvent être décomptés en nuitées, selon les besoins et les disponibilités.			
Tarifs promotionnels - Mobil Home et Lodge	Remise de 5% pour 2 semaines consécutives hors saison (offre non cumulable)			
	Remise de 10% pour 3 semaines consécutives hors saison (offre non cumulable)			
	Remise de 10% si la réservation est faite avant le 1er mars pour les périodes allant du 27/06/26 au 21/08/26			
Ménage	Fin de séjour Mobil Home 2 et 3 chambres		58,33 €	70,00 €
	Fin de séjour Lodge et Mobil'home 1 chambre		41,67 €	50,00 €
Caution	Location des mobils homes			300,00 €
	Ménage des mobil'homes 2 et 3 chambres			70,00 €
	Location des lodges			200,00 €
	Ménage des lodges et mobil'home 1 chambre			50,00 €

3- TARIFS ANNEXES				A titre indicatif tarif 2025 TTC ayant fait l'objet d'une modification
	Objet	Tarifs 2026 HT	Tarifs 2026 TTC	
WIFI	Pour une journée	1,67 €	2,00 €	
	Pour une semaine	8,33 €	10,00 €	
	Pour la quinzaine	12,50 €	15,00 €	
Linge de lit (par séjour)	Parure de lit 80 ou 90 (1 drap housse + 1 housse de couette + 1 taie d'oreiller)	10,00 €	12,00 €	
	Parure de lit 140 (1 drap housse + 1 housse de couette + 2 taies d'oreillers)	11,67 €	14,00 €	
Lit bébé	Pour une journée	1,67 €	2,00 €	
	Pour une semaine	8,33 €	10,00 €	
Autres tarifs	1 cycle lave linge	5,00 €	6,00 €	
	1 cycle sèche linge	2,92 €	3,50 €	
	pastille lessive	0,42 €	0,50 €	
	Bouteille de gaz	35,00 €	42,00 €	
	Aire de service camping-car	3,33 €	4,00 €	
	Douche personne extérieure	2,08 €	2,50 €	
Caution pour emprunt de matériels divers		De 5 à 150€ selon le matériel		
Bornes de rechargement véhicules électriques	Forfait de rechargement	1,00 €	1,20 €	
	Prix du kW	0,33€ / kW	0,40€/ kW	
	Tarif au temps de rechargement (au-delà de la 5ème heure de charge)	0,08€/minute	0,10€/minute	

Monsieur le Maire rappelle que la taxe de séjour sera également encaissée pour le compte d'un tiers (communauté de communes) au camping : *le tarif, voté par le conseil communautaire, est fixé à 0,22€ par nuit et par personne à partir du 1er janvier 2026.*

Monsieur le Maire précise que des tarifs différenciés ou forfaitaires pourront être accordés aux associations locales, départementales et nationales proposées au cas par cas au Conseil Municipal, sous forme de conventions particulières de partenariat.

Monsieur le Maire demande également au Conseil Municipal, de l'autoriser à moduler les tarifs sur les locations de Mobil-home ou de lodges (bungalows toilets), en fonction de l'évolution du planning de réservation, avec des réductions pouvant aller jusqu'à 50% et ne plus conditionner cette réduction à une semaine minimum de réservation mais dès la 1^{ère} nuitée.

Monsieur le Maire précise que ces tarifs seront applicables pour les nouvelles réservations et contrats de locations à venir à partir du 1er janvier 2026.

Monsieur le Maire demande également aux conseillers municipaux de l'autoriser à rembourser les clients en cas de contestation d'erreur d'encaissement.

Monsieur le Maire propose également de fixer les tarifs applicables au mini-golf comme suit :

STRUCTURE TOURISTIQUE - MINI GOLF				
	Objet	Tarifs 2026 HT	Tarifs 2026 TTC	
Tarifs entrée	Enfant de moins de 5 ans	Gratuit	Gratuit	
	Enfant de 5 ans à 12 ans	2,92 €	3,50 €	
	Au-delà de 12 ans	5,83 €	7,00 €	
Tarifs annexes	Perte ou détérioration de balles	4,17 €	5,00 €	
	Perte ou détérioration de clubs	20,83 €	25,00 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- FIXE les tarifs et les conditions de location du budget annexe structure touristique tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à proposer des réductions pouvant aller jusqu'à 50% pour les Mobil homes et les lodges dès la 1^{ère} nuitée ;
- PRÉCISE que ces tarifs seront applicables pour les nouvelles réservations et contrats de locations à venir à partir du 1er janvier 2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et réaliser toutes démarches destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 19 novembre 2025

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Anne Avril



Acte rendu exécutoire
Après télétransmission en S/Prefecture
Le

20 NOV. 2025
Et publication pendant 2 mois à compter
de ce jour aux lieux habituels d'affichage
ou notification

Le

20 NOV. 2025
Le Maire, Michel PARENT

Le Maire,
Michel PARENT

